

N° 641 juin 2024

N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal

FO
Métaux
Notre industrie,
nos emplois !

www.fo-metaux.org



Intelligence artificielle : un feu d'artifices ?

Derrière les prouesses de l'IA, des craintes se font jour : impact sur l'emploi, concentration des capitaux, empreinte écologique et conséquences plus larges sur la société. FO Métaux se penche sur les enjeux d'une révolution annoncée.

Spécial Congrès - p.11
L'essentiel en cahier détachable

Stellantis - p.16
Le temps de la réflexion

Métaux de Saint-Nazaire - p. 19
Une structure insubmersible

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffres à connaître :

SMIC horaire brut : 11,65 euros

SMIC brut mensuel : 1766,92 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 864 euros par mois

(pour l'année 2024 : 46 368 euros)

Coût de la vie :

+0,5 % en avril (+0,5 % hors tabac);

+2,2 % en glissement sur les 12 derniers mois (+2,1 % hors tabac).

Chômeurs : 3 027 700

(catégorie A, publiés le 25 avril 2024)

Indice de référence des loyers :

143,46 (1^{er} trimestre 2024).

Taux d'intérêt (25 mai) :

3,91 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Intelligence artificielle :
un feu d'artifices ?

4-10

11 Cahier central spécial congrès

Ordre du jour

11

Plan des stands d'exposition

12-13

Autour du congrès - programme
des sessions de formation

14

16 Actualité syndicale

Stellantis : le temps de la réflexion

16

USM du Var :

passage de flambeau

17

Luchard Industries

à la recherche de son avenir

17

Métaux de Saint-Nazaire :

une structure insubmersible

19

20 Infos

L'Europe au chevet de la formation

20

Aéronautique :

coup d'œil sur le ciel mondial

20

21 Vos droits

Les règles d'indemnisation

en cas de maladie ou d'accident du travail

21

22 Jeux

Des métaux et des mots

22



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metaux.com



À l'heure de dire au revoir...

Les 19, 20 et 21 juin 2024 se tiendra notre XXIV^{ème} Congrès Fédéral dans ma région de cœur et dans un beau département cher à FO dont la capitale s'est illustrée à travers la charte d'Amiens qui marque notre attachement viscéral à l'indépendance syndicale. Un rapport d'activité sera présenté au nom du Bureau Fédéral et de la Commission Administrative Fédérale, les instances fédérales qui ont été élues lors de notre précédent congrès d'octobre 2020 à Nice. Il permettra aux délégués mandatés d'examiner, de discuter puis de voter sur le bilan du mandat écoulé de la Fédération, d'octobre 2020 à décembre 2023. Il sera complété à l'occasion du rapport oral pour tenir compte de la période des mois de janvier à mai 2024. Le bilan de notre activité est une étape légitime et incontournable pour la vie de notre Fédération. Cela fait partie de notre conception et de notre pratique du syndicalisme, car c'est avant tout un travail collectif et le succès de toutes les structures syndicales de notre Fédération, qui sont notre FOrcé pour se faire entendre à tous les niveaux et par tous les acteurs de notre pays.

Pour ma part, cet édito est le dernier d'une très longue série de 215 éditoriaux qui auront permis pendant 20 années, de l'été 2004 à juin 2024, de donner, en lien avec et au nom de nos instances fédérales et du secrétariat fédéral, nos positions sur toute l'actualité aux niveaux interprofessionnel, professionnel, local et au sein des entreprises, tout en évoquant, au regard de nos revendications, les avancées obtenues tant sur l'industrie que sur les garanties conventionnelles et salariales au sein de nos branches et des entreprises. La liste serait trop longue à évoquer, mais vous pourrez en retrouver un grand nombre dans notre livre intitulé "Les métaux en leurs siècles", qui sera distribué aux congressistes et publié sur notre site.

En tant que secrétaire général de la Fédération, ce n'est pas sans un pincement au cœur, après 20 années dans cette fonction, et 26 à la Fédération, 31 dans les instances fédérales et 42 d'adhésion –et ce n'est pas fini, car l'acte d'adhérer à une organisation syndicale, en particulier à FO, est une garantie d'être entendu, défendu et aidé–, que j'ai décidé de ne pas représenter ma candidature comme secrétaire général et de

faire valoir mes droits à la retraite, qui ne marque pas pour autant la fin de mon militantisme.

A l'occasion de notre XXIV^{ème} congrès, nos instances fédérales seront élues par les congressistes et en particulier par les délégués mandatés. La Commission Administrative élira un nouveau secrétaire général et un Bureau Fédéral. Connaissant bien notre Fédération, et en coordination avec nos instances fédérales, nous avons préparé collectivement la succession à sa tête, mais c'est la démocratie qui devra s'exprimer et le confirmer, car cela reste un vote et un acte important pour notre organisation syndicale. Nous n'avons aucun doute sur la succession et l'équipe fédérale car nous avons des valeurs syndicales et des bases solides, constituées de militantes et militants confirmés, avec comme volonté très forte de gagner de nouvelles garanties pour les métallos et les salariés de nos branches rattachées.

Personnellement, je tiens à remercier les adhérentes, les adhérents, les salariés qui prennent le temps de lire nos éditoriaux et publications. Un grand merci également à l'ensemble de nos structures syndicales et représentants FO Métaux pour leur aide à la Fédération et leurs actions syndicales. Je sais qu'un grand nombre de militantes et militants voudront me remercier, sur ce point, face à une actualité difficile et aux attaques arbitraires des politiques ayant comme conséquence la remise en cause des droits des salariés et des retraités. Un seul souhait pour ma part : celui de vous savoir continuer à être fidèles et de soutenir votre Fédération, tout en amplifiant la notion d'indépendance et les valeurs de la pratique contractuelle et conventionnelle, qui sont les meilleurs fruits et le résultat de toutes les actions menées par les syndicats FO Métaux avec comme ambition forte de faire adhérer un plus grand nombre de salariés à notre belle et grande Fédération FO de la Métallurgie.

C'est en étant fier du passé et sûr de l'avenir que je vous dis au revoir.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

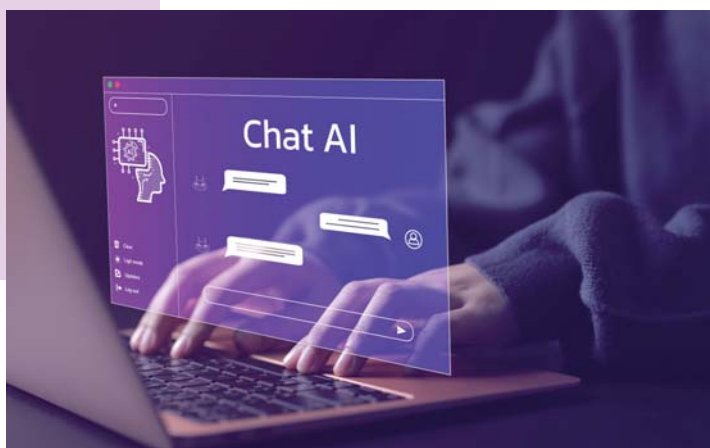
Intelligence artificielle : un feu d'artifices ?

Si elle s'est imposée comme le sujet n°1 sur le plan technologique, la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) pose des questions bien au-delà de la seule sphère informatique. Qu'il s'agisse de travail, de loisirs, de démocratie, de culture, de communication ou tout simplement de rapports humains, jamais une disruption n'avait présenté un caractère aussi total, lequel oblige à tenter de définir le phénomène avant de l'analyser sous plusieurs prismes pour en souligner les enjeux, notamment syndicaux.

Smartphones, réfrigérateurs, voitures, machines à café, téléviseurs mais aussi appareils médicaux ou même dispositif de maquillage et de soin de la peau : l'IA est partout, pas un jour ne passe sans que ses prouesses soient vantées et l'extension de son domaine d'application salué. Mais de quoi parle-t-on exactement ? Pour le moment, les entreprises qui en font la promotion semblent n'avoir pas trouvé mieux que les cantonner à offrir une nouvelle expérience de consommation, comme le déclarait le vice-président de Samsung Electronics France, Guillaume Rault, lors du CES 2024 (Consumer Electronic Show) de Las Vegas, en expliquant que l'IA, en apprenant de nos usages, apporte « une meilleure connexion entre les produits et les consommateurs ». Résultat : le frigo gère seul son remplissage, l'aspirateur adapte son mode à la nature des saletés et la voiture fait son chemin (presque) de manière autonome. Derrière ces jolis tours, la machine serait-elle capable d'écrire ou de parler ? Peut-elle penser, voire être consciente d'elle-même ? Pourrait-elle se substituer aux activités humaines qu'elle imite et simule ? Bref, aurait-elle les capacités d'une véritable intelligence ? Le lancement de ChatGPT en novembre 2022 a laissé la question posée et ce n'est qu'en tentant d'y répondre qu'il est possible de faire la part des réelles capacités de l'IA et des fantasmes qui y sont associés

pour s'intéresser à l'une des interrogations les plus importantes : est-elle une menace pour l'emploi et les salariés ?

Luc Julia, concepteur de l'assistant vocal d'Apple, Siri, l'expliquait déjà en 2019 : « Tout ce qui est mathématiques et logique et statistiques, c'est de l'IA. Siri, comme Google Maps, c'est de l'IA. Les robots un peu stupides qui visent une vis, c'est de l'IA. Tout ce qu'on crée aujourd'hui en technologie, c'est de l'IA ! » Un dispositif comme ChatGPT n'a rien d'intelligent : il est constitué par un assemblage d'algorithmes aussi pointus que performants qui effectuent des calculs statistiques sur des quantités massives de données afin de déterminer des suites de mots probables par rapport aux données d'entrée. Rien à voir ici avec une conversation avec autrui, qui ne suppose pas de calculs probabilistes sur du *big data* (inaccessible de toute façon à tout être humain). C'est son association à une messagerie instantanée, qui permet aux utilisateurs de poser des questions ou de donner des « consignes » à la machine, afin d'obtenir des productions textuelles variées (de la recette de cuisine aux poèmes, en passant par les articles scientifiques ou le code informatique), qui a été le coup de génie de la start-up OpenAI et a fait le succès de l'outil. ChatGPT est une intelligence artificielle qui n'a rien d'extraordinaire, sauf qu'elle fait bien semblant d'entendre et de répondre à des questions. C'est un système classique connu sous le nom de *machine learning*, mais entouré d'une espèce d'aura de grande innovation, voire de révolution. Or, la révolution est de faible ampleur. ChatGPT s'appelle « GPT » parce que le « P » signifie « pretrained », signifiant que tout ce que la machine sait faire a été précalculé par des êtres humains. Des modèles géométriques pour dresser le plan des égouts de Paris à la position des constellations dans le ciel, le logiciel bénéficie de l'élan de mise en données nourri par l'humanité de longue date, qu'elle met à profit comme base de données sur laquelle repose son fonctionnement. Rien de bien nouveau ici, depuis cinquante ans (voir encadré), on assiste à la montée en puissance d'une IA dite « symbolique », c'est-à-dire programmée par un algorithme auquel on donne une série d'ordres. On



L'IA est-elle vraiment révolutionnaire ?

parle aussi d'IA « faible », quand deux autres niveaux (« forte » et « superintelligence ») appartiennent pour le moment à la science-fiction. Désormais, dans la lignée de ChatGPT, les grands modèles de langage sont probabilistes. Ils ont appris à partir d'une multitude de textes et en tirent des déductions vraisemblables pour répondre. Pour autant, ils ne sont pas en mesure de trouver seuls la meilleure option. La véritable intelligence artificielle générale (ou générative, selon les spécialistes ou les entrepreneurs qui en parlent), pourvu d'autonomie, n'est encore qu'une chimère. Au point que certains préfèrent maintenant parler d'« informatique avancée », d'« informatique algorithmique », d'« intelligence augmentée » ou d'« intelligence auxiliaire ». Autant de manières, tout en conservant le sigle IA, de mieux circonscrire les attentes.



Un choix sémantique peu inspiré.

Une IA difficile à cerner

D'autant qu'on bute ici sur la définition de ce qu'est l'intelligence, sachant qu'il est difficile, voire impossible de définir ainsi de manière exhaustive ce que les gens sont capables de faire. Au mieux peut-on considérer qu'elle ne se résume pas à une capacité individuelle, mais aussi à une forme de socialité — « être en bonne intelligence » signifiant partager une entente, une complicité ou une connivence, née dans tous les cas de l'échange et de la collaboration. Dès lors, contrairement aux articles élaborés sur Wikipédia par une communauté de rédacteurs, les textes automatiquement générés par ChatGPT ne constituent pas des savoirs collectifs, mais des informations statistiquement glanées sur Internet via un processus d'extraction de données. D'autant que l'IA reprend

sans sourciller les fausses informations dominantes ou agrémenter leurs productions de références scientifiques inexistantes, au risque de disséminer des aberrations sur la toile qui, seuls les spécialistes pouvant les détecter, risquent avant tout d'altérer le concept de connaissance en lui-même. Les dangers vont d'ailleurs bien au-delà de ce seul domaine (voir article p. 9).

Pour le sociologue Antonio Casilli, les peurs autour de l'IA, en particulier celle d'un remplacement des hommes par les machines, détournent l'attention des vrais problèmes politiques, économiques et sociaux découlant de son avènement, comme les techniques de surveillance rendues possibles par ces technologies ou leur instrumentalisation pour fragiliser la situation des salariés. Le lancement de ChatGPT a par exemple constitué une énorme opération de communication pour OpenAI, qui en a aussi profité pour exploiter le travail gratuit de ses millions d'utilisateurs (cent millions de comptes enregistrés à peine deux mois après !). Ces derniers restent convaincus d'expérimenter un nouveau gadget, alors que c'est le système qui se nourrit de leurs requêtes pour améliorer les performances de ses algorithmes selon le principe bien connu « si c'est gratuit, c'est vous le produit ! ». Pour le syndicalisme et pour notre organisation, il convient de se saisir des problématiques liées à l'IA dans leur ensemble pour en traiter les véritables enjeux, tant leurs multiples dimensions amènent non seulement à réfléchir au modèle de société de demain, mais s'avèrent in fine toucher les salariés de manière multiple.

Une vieille histoire

La plupart des outils utilisés en IA sont assez anciens. Le premier article sur les réseaux de neurones artificiels remonte ainsi à 1942. A cette époque, l'informatique débutante laisse à croire que des algorithmes capables de réaliser n'importe quelle tâche sans restriction sont à portée de circuit imprimé. Les chercheurs en sont convaincus : ils y parviendront en moins de trois décennies. Las, les technologies mettront bien plus longtemps à fournir la puissance de calcul et de stockage nécessaire. Aujourd'hui, c'est toujours ce même horizon de 30 ans qui est évoqué, parfois moins. C'est à l'économiste libéral Friedrich Hayek et à Herbert Simon, l'un des théoriciens de l'IA, que l'on doit ce choix sémantique volontairement trompeur au début des années 1950, en ce qu'il réduit l'intelligence à une simple affaire de traitement de données, alors qu'elle est bien plus que cela... La décennie est celle des premiers tests de QI, où il suffit de calculer vite pour être étiqueté « intelligent ». Les deux hommes se seraient inspirés des travaux du philosophe Hippolyte Taine, qui comparait en 1870 dans *De l'intelligence* celle de l'homme à une « machine », que les pionniers de l'IA croyaient pouvoir modéliser et reproduire. Un peu plus tôt, en 1801, le métier à tisser Jacquard, avec ses cartes perforées, introduisait la préhistoire de l'automatisation. Le chemin à parcourir semble aujourd'hui toujours aussi long...

IA et emploi : menace ou opportunité ?

Derrière le rêve de machines intelligentes libérant l'humanité du travail, la réalité de l'IA pose de nombreuses questions quant à son impact sur le monde du travail.

« L'intelligence artificielle touchera 60% des emplois dans les économies avancées », elle peut être « inquiétante » mais aussi être une « formidable opportunité ». Avec une telle déclaration pour présenter en janvier un rapport de son institution, Kristalina Georgieva, la patronne du FMI, n'a sans doute pas dû rassurer beaucoup de salariés, qui se demandent à quelle sauce l'IA mangera ou non leur emploi. La suite n'est pas tellement plus éclairante. L'IA y est présentée comme pouvant accroître les inégalités salariales, avec un effet négatif tout particulier sur les classes moyennes, alors que les salariés disposant d'ores et déjà de hauts revenus pourraient voir leur salaire « augmenter plus qu'à proportion » du gain de productivité que l'IA leur permettrait d'assurer. « Il est certain qu'il y aura un impact mais il peut être différent, que cela entraîne la disparition de votre emploi ou au contraire son amélioration. Dès lors que faire de ceux qui sont touchés et comment partager les gains de productivité, que peut-on faire pour être mieux préparés ? » Dans le même temps, une enquête d'Addeco

sent, certains ont déjà une idée assez avancée de ce qu'ils comptent en faire. En début d'année, le patron de l'équipementier automobile Forvia (ex Faurecia), Patrick Koller, indiquait au *Figaro* son intention de réduire de 50% les coûts de R&D de l'ensemble de son groupe (76 centres dans le monde et 15 000 ingénieurs) d'ici 2028 grâce à l'IA. « Quand vous êtes équipementier, vous recevez 5 000 à 20 000 pages RFQ (pour les appels d'offre) d'un constructeur pour une nouvelle pièce. On ne lit jamais tout. Mais cela prend énormément de temps. Demain, grâce à l'IA, vous aurez une synthèse de tous les éléments importants. Et après-demain, l'IA saura même traiter des éléments en 3D. Tout ce qui est extrêmement rébarbatif pourra être analysé avec précision », expliquait en complément un professionnel. Forvia prévoit également de disposer de cinq usines totalement automatisées d'ici à deux ans, contre une actuellement située en Espagne. « D'ici à 2025, notre objectif est d'avoir cinq centrales, connues sous le nom de Dark Plants, sans opérateur », poursuivait Patrick Koller, qui ambitionne aussi de faire passer 100 usines du groupe au niveau 4.0 en 2025, soit le niveau de digitalisation juste en deçà du seuil requis pour une usine sans opérateur. Ou comment passer de l'entreprise sans usine chère à l'ancien patron d'Alcatel Serge Tchuruk en 2001 à l'entreprise sans salariés, rêve probable de nombreux actionnaires. « La R&D, ce sont des données et du calcul, résume Geoffrey Bouquot, directeur de la stratégie et de la R&D de Valeo. Gain de temps, d'argent, de ressources... le potentiel est immense. »



L'IA va-t-elle concurrencer, remplacer ou aider les salariés ?

montrait qu'un patron sur deux s'attend à réduire ses effectifs avec l'IA, tout en soulignant qu'aucune société ou presque n'était prête pour accueillir cette technologie. Le dirigeant du géant de l'intérim n'en prévenait pas moins : « personne ne sait réellement ce qui va se passer au cours des cinq prochaines années. »

En attendant que les effets de l'IA sur l'emploi se préci-

La fin du salariat ?

Peu de temps auparavant, une étude du cabinet Roland Berger dévoilée par *les Echos* prédisait une réindustrialisation très largement robotisée qui, au lieu de créer des emplois comme le souhaite le gouvernement, en détruirait par milliers. Pour les salariés, ce scénario du pire aboutirait à généraliser les usines « 4.0 » où des machines bardées de capteurs et assistées par IA prendraient la place des ouvriers et des techniciens afin de maximiser encore les gains de productivité pour permettre à la France de rester dans l'insensée course mondiale à la compétitivité. L'impact de ces algorithmes ultra-performants sur le marché du

travail a de quoi angoisser tous les métiers ou presque, et si certains peuvent être allégés grâce à l'IA, il est possible que de nombreux autres soient tout simplement remplacés.

Pour FO, s'il n'est évidemment pas question de rejeter l'innovation technologique en bloc, « c'est à l'appel d'un sursaut critique face au déploiement massif des systèmes d'intelligence artificielle (SIA) dans l'univers professionnel qu'il convient de répondre au plan syndical », plaide notre organisation en dévoilant fin 2023 un document de réflexion sur le sujet. En 5 enjeux, 10 principes et 20 propositions concrètes pour une IA socialement responsable, FO appelait à interroger syndicalement la technologie à l'aune des besoins sociaux et mettre à l'abri les travailleurs de toutes tentatives de les rendre translucides. « Aussi il convient d'agir tout au long de la chaîne algorithmique, du concepteur à l'utilisateur, au moyen d'une combinaison d'approches techniques, organisationnelles et juridiques pour veiller à ce que les (SIA) ne puissent remettre en cause la pertinence des normes du droit du travail », ajoutait notre Confédération. Pas question, pour notre organisation, que les salariés soient une fois de plus ceux qui paient le prix du changement.

Des effets délétères

A cet égard, il faut déjà s'inquiéter de ce que, dans les tâches les plus susceptibles d'être automatisées par l'intelligence artificielle, certaines catégories semblent plus à risque que d'autres. Le cabinet de conseil McKinsey, le Pew Research Center et Revelio Labs publiaient ainsi à l'été 2023 une cartographie montrant que les femmes ont 1,5 fois plus de risques de devoir changer de postes à cause de l'IA que les hommes, estimant que les 15 métiers les plus exposés à l'IA aux Etats-Unis sont en moyenne occupés à 71 % par des femmes. En France, une étude réalisée par Antonin Bergeaud, enseignant chercheur à HEC, croisée avec des chiffres de la Sécurité sociale sur la parité en fonction des métiers, montre que les dix métiers les plus exposés à l'IA sont occupés à environ 64 % par des femmes. A l'inverse, la part des femmes dans les métiers les moins automatisables, généralement des métiers manuels, tombe à 25%. Si la finance et tous les secteurs déjà fortement dépendants aux algorithmes sont les plus exposés, aucun n'est vraiment épargné. Autre catégorie de salariés pouvant pâtir de l'IA : les jeunes. Si les nouveaux diplômés sont plus à l'aise que leurs aînés avec la technologie, cet avantage est gommé pour une raison simple : avant de monter en compétence, juniors, alternants ou même stagiaires se font bien souvent la main sur des tâches simples et répétitives, précisément celles promises à l'automatisation via le recours à l'IA. Autrement dit, cette dernière risque de compliquer l'accès des jeunes au marché du travail en leur prenant les postes d'entrée dans l'entreprise.

En attendant, l'IA a déjà commencé à produire des effets délétères sur le marché du travail. Loin de faire disparaître ce dernier, elle a, comme trop souvent, conduit à une délocalisation des emplois en zone low cost. Car derrière l'IA, il y a tout un travail de collecte, de vérification et d'annotation des données ef-

fectué par les « petites mains » du numérique, les « travailleurs du clic », ces sous-traitants auxquels sont dévolus les tâches de production et de maintenance, qui génèrent des informations pour entraîner les algorithmes ou pour conduire l'IA, et le lancement de ChatGPT a permis de mettre un coup de projecteur sur eux. Quelques semaines après le lancement de ChatGPT, le journal Time révélait le partenariat entre OpenAI et la société Sama, qui a permis à la start-up de recruter des microtravailleurs kenyans payés 1\$ de l'heure pour sélectionner les réponses, taguer des contenus, indexer d'immenses

quantités de contenus toxiques circulant sur Internet, afin de « nettoyer » les données d'entraînement de ChatGPT. Car les algorithmes n'ayant pas de notion de signification, ils ne sont pas capables de reconnaître un texte à caractère haineux, violent, raciste ou pornographique. Pour éviter l'utilisation ou la publication de ce type de contenus, il faut donc des humains qui doivent les visionner et les indexer, lesquels sont exposés à une nouvelle forme de pénibilité numérique. Ils sont d'ailleurs un des angles morts de la régulation du secteur en cours de construction, et hormis le devoir de vigilance (auquel FO Métaux a récemment consacré un article) et les accords cadres mon-

diaux, il est très difficile d'avoir de la transparence sur le sujet. C'est notamment là où les syndicats ont un rôle à jouer, consistant à ne pas s'indigner uniquement pour les travailleurs français, mais à articuler une vision syndicale et politique pour lutter contre un état de fait dont les déterminants sont transnationaux, comme notre organisation le fait au sein d'IndustriALL European Trade Union et IndustriALL Global Union. Un des freins à la réflexion et à l'action reste qu'il y a très peu d'études de sociologie ou d'économie sur la réalité concrète de l'IA. N'en reste pas moins que le battage autour de ChatGPT a remis sur la table le débat récurrent sur la fin du travail humain, remplacé par des intelligences artificielles et des robots. Pour le sociologue Antonio Casilli, « la menace d'un grand remplacement par les robots est une manière d'assurer la discipline en ramenant [les salariés] à une condition purement machinique, à un travail sans qualité, sans talent, sans compétences. C'est donc une manière de déprécier ce travail et de démontrer son inutilité alors qu'il s'agit bien d'un travail nécessaire. » Plus qu'une disparition du travail, conclut le sociologue, c'est davantage une plus grande précarisation et atomisation de celui-ci qui est à craindre. Pour les métallos FO, pas de risque d'être remplacés par des IA : les salariés auront encore longtemps besoin du syndicalisme réformiste à leurs côtés.



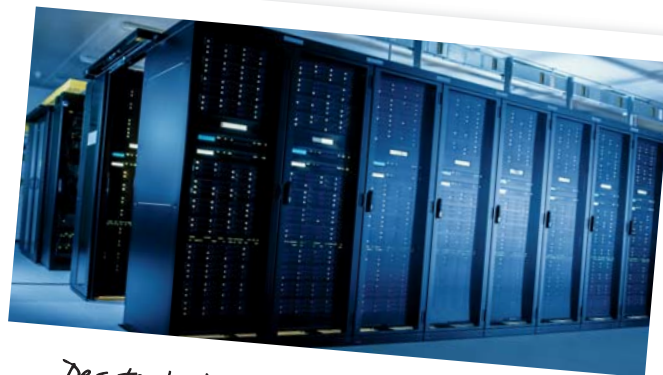
Une intelligence pas très verte

Servie à toutes les sauces, l'IA est également auscultée sous toutes ses coutures. Enfin, presque. L'empreinte environnementale de cette technologie forme une sorte d'angle mort d'autant plus curieux que l'époque est celle d'une prise de conscience écologique. Passée au tamis vert, l'IA est probablement plus inquiétante qu'au travers d'autres filtres.

Une bouteille d'eau de 50 cl. Voilà ce que consomme un échange d'une trentaine de questions-réponses avec une IA du type ChatGPT. En multipliant par 180 millions, le nombre le plus récent d'utilisateurs (qui date déjà de décembre 2023), le volume d'eau utilisé est hallucinant. Et il ne s'agit là que d'un début. Annoncées comme un bouleversement aussi important qu'Internet, les IA auront-elles besoin de ressources équivalentes pour fonctionner ? Si les modèles d'IA se multiplient, obtenir des données sur l'impact de cette activité sur l'environnement n'a rien de simple. Derrière l'ambition affichée de « façonner l'avenir de la technologie » avec « un examen attentif de son impact », l'américain OpenAI, créateur de ChatGPT, fait voler les plus beaux copeaux de la langue de bois pour ne rien chiffrer de sa consommation. Même son IA botte en touche, répondant quand on l'interroge que « Tout dépend de la manière dont il est utilisé [...] les chiffres précis varient en fonction de l'infrastructure ». Même écran de fumée quant aux émissions de gaz à effet de serre (GeS) : « Nous n'avons pas fait ce calcul complet. Mais la tendance est à la baisse, vers zéro. L'infrastructure d'OpenAI fonctionne sur Azure (les serveurs cloud de Microsoft), et Azure fonctionnera à 100% avec de l'énergie renouvelable d'ici 2025 », répond un responsable, cité par *Le Nouvel Observateur*. Rien sur la localisation des serveurs, la consommation d'eau nécessaire à leur refroidissement, la taille et le nombre de modèles d'IA, le type de puces faisant tourner les machines (et donc leur consommation d'énergie et de minerais), etc. Il faut aller fouiller du côté d'études indépendantes pour en savoir plus.

Un glouton énergétique

Entraîner un seul modèle d'IA peut émettre autant de CO₂ que cinq voitures au cours de leur vie. Dans le cas de ChatGPT, l'entraînement de sa troisième version a consommé 1 287 MWh d'électricité (552 tonnes d'équivalent CO₂), auxquelles s'ajoute le poids de son utilisation quotidienne (23 kg de CO₂ quotidien, soit 8,4 t CO₂ par an, soit six ans de chauffage électrique pour une maison de 100 m² en France). Il faut aussi prendre en compte les 700 000 litres d'eau douce utilisés lors du processus. Les data centers, qui hébergent les données



Des technologies toujours plus exigeantes en ressources.

indispensables au fonctionnement du Web, sont considérés comme responsables de 2 % des émissions mondiales de GeS, l'équivalent d'un pays comme le Brésil, ou l'ensemble du secteur aérien. Avec les sollicitations croissantes des IA, le stockage dans le cloud devrait décupler son impact environnemental. Ainsi, les data centers pourraient peser pour 14 % des émissions de GeS d'ici 2040 et voir leur part dans la consommation électrique mondiale grimper à 10 % contre 3 % aujourd'hui.

Ces chiffres effarants ne sont pas sortis de l'esprit de quelque obscurantiste anti-technologie. Université de Californie, de Cornell, de Pennsylvanie, School of Business and Economics de l'université d'Amsterdam et jusqu'au prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT) : le seul risque ici est une sous-estimation due à la prudence universitaire. Ce bilan est d'ailleurs de plus en plus visible. Microsoft a ainsi enregistré depuis 2022 une augmentation d'un tiers de sa consommation d'eau dans ses data centers, c'est-à-dire au moment où il a commencé à héberger les serveurs d'OpenAI. Même phénomène chez Google, qui a vu sa dépense d'eau augmenter de 20 % depuis le lancement de son IA, Bard, qui génère de 10 à 15 % de la consommation électrique du géant.

Mais cela pourrait être pire. Selon une étude qui se projette dans un monde où toutes les requêtes sur Google seraient traitées par l'IA, l'entreprise pourrait à elle seule consommer annuellement autant d'électricité qu'un pays de la taille de l'Irlande. Les objectifs d'empreinte carbone minimale d'ici 2030 affichés par les grands de la tech ont de quoi laisser sceptique, et des chercheurs s'alarment déjà de voir se reproduire le schéma des cryptomonnaies qui a, malgré les mises en garde, conduit le Bitcoin à afficher un bilan environnemental comparable à celui de la viande de bœuf ! Pour penser vert, peut-être faudrait-il réfléchir à hiérarchiser les besoins pour se demander si cette IA après laquelle court le monde de la tech est vraiment indispensable. L'heure ne semble néanmoins pas à la réflexion...

Une problématique globale

« Bonjour, je m'appelle Jennifer et je suis une intelligence artificielle bénévole. » Voilà la singulière entrée en matière à laquelle ont eu droit une partie des citoyens de la Silicon Valley début 2024, lorsque le candidat à l'investiture démocrate pour les élections législatives Peter Dixon a adopté cet IA créée par Civox, une start-up californienne. Son équipe n'en revient toujours pas : « On s'attendait à des retours mitigés, mais ils étaient ultra positifs. Nous avons été époustoufflés », déclarait-elle en évoquant cet outil qui passe des milliers de coups de fil pour démarcher les électeurs sans prendre de pause ou perdre son calme. Au même moment cependant, d'autres électeurs avaient été trompés par un programme automatisé qui les appelait en imitant le président américain Joe Biden, ce qui avait exacerbé les craintes sur les risques de désinformation massive pendant une grande année électorale. Certains craignent même un futur pas si lointain, où des candidats se serviraient de l'IA pour se constituer un programme, et même prendre des décisions. Sans forcément le dire. Alors que 70 pays vont voter en 2024, une récente étude des ONG Algorithm Watch et AI Forensics montre que Bing Chat de Microsoft écrit 30 % de réponses factuellement fausses lorsqu'elle est interrogée sur les élections européennes. Pire, il lui est arrivé d'inventer des polémiques sur les candidats. C'est un premier problème qui se pose avec ce manque de fiabilité des moteurs de recherche dopés à l'IA, qui ne savent pas vérifier une information, distinguer la qualité d'une source et s'en tiennent donc à une règle simple : tout ce qui est disponible sur internet est une information, plaçant sur un même pied les théories de la Terre plate et le darwinisme.

A Pékin, où l'IA est mise à profit à des fins de surveillance de la population, notamment grâce à la reconnaissance faciale, les autorités ont indiqué que les outils d'IA seraient inspectés et devraient « refléter les valeurs socialistes fondamentales et ne pas contenir (d'éléments relatifs) à la subversion du pouvoir de l'État ». En Russie, des IA sont entraînées à identifier les participants à des manifestations anti-Poutine. Rien d'étonnant à ce que Geoffrey Hinton, pionnier de l'IA, ait tiré la sonnette d'alarme début 2023. Et parmi les têtes pensantes du milieu, il est loin d'être le seul. En mars, après le lancement d'une version améliorée de ChatGPT, un millier de dirigeants d'entreprises technologiques et de chercheurs ont signé une lettre ouverte appelant à un moratoire de six mois sur le développe-

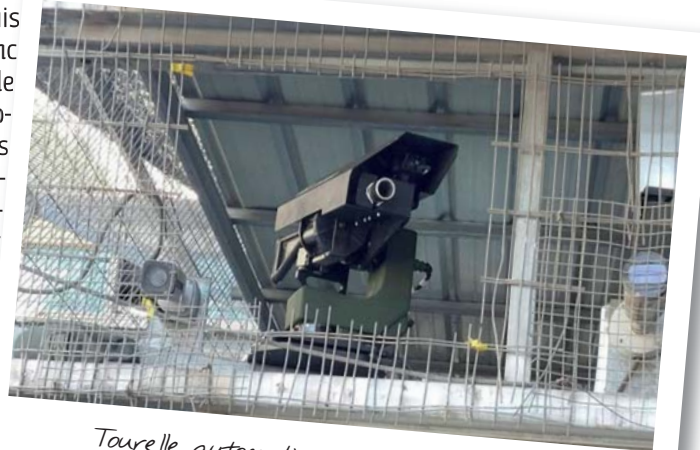
ment de nouveaux systèmes du fait du « risque majeur pour l'humanité » qu'ils constitueraient. Ils ne pointent d'ailleurs pas seulement la question démocratique mais aussi la conduite des affaires militaires.

Une intelligence guerrière ?

L'IA va-t-elle changer en profondeur l'art millénaire de la guerre ? Deux visions s'affrontent chez les décideurs comme chez les ingénieurs militaires quant à savoir si l'humain doit garder le contrôle ou s'il faut encourager l'autonomisation du militaire. Un traité international a été envisagé par l'ONU fin 2023. Les États-Unis, la Russie ou encore Israël ont fait savoir qu'ils ne soutiendraient pas un texte contraignant, et la Chine a défini les termes d'une telle manière qu'un traité n'aurait aucun effet. C'est donc à une simple résolution qu'ont abouti les échanges le 21 mars...

Si l'accord est unanime pour laisser à l'homme les décisions stratégiques, certains pays ne cachent pas leur intention de confier une partie des opérations tactiques à l'IA avec un fort degré d'autonomie, permettant par exemple à une tourelle automatisée de décider seule d'ouvrir le feu pour éliminer un ennemi sur un périmètre donné. Ainsi de la Chine qui, depuis son livre blanc sur la défense de 2019, mise notamment sur les attaques par saturation, qui reposent sur l'envoi simultané d'un nombre massif de drones pour déborder les défenses ennemies, et qui exige une coordination que seule l'IA peut offrir. Rapidité, réactivité et capacités de traitement supérieures ; le camp qui délègue à l'IA dispose en théorie d'un avantage sur son adversaire, qui doit alors donner la même autonomie à l'IA, ou avoir toujours un train de retard, voire choisir ainsi la victoire ou la

Si l'IA inquiète les salariés quant à l'avenir de leur emploi, elle aura des répercussions majeures sur de nombreux autres plans, et plus particulièrement celui de la démocratie, de la question militaire et du domaine artistique.



Tourelle automatique à Hébron, en Israël.

défaite. Les dirigeants chinois vont jusqu'à envisager une sorte de dissuasion par l'IA, basée sur le même principe que la dissuasion nucléaire. En cas d'invasion de Taiwan, Pékin espérerait ainsi dissuader Washington d'intervenir, de peur que les algorithmes de l'armée chinoise n'écrasent les troupes américaines largement dirigées par des cerveaux humains. L'Europe, et plus particulièrement la France, préfèrent utiliser l'IA comme assistante, pour l'analyse des données, le calcul des probabilités ou la gestion des manœuvres complexes, notamment dans les airs. L'Hexagone a d'ailleurs annoncé le 8 mars la création de l'Amiad, une agence ministérielle spécialisée dans l'IA militaire dotée d'une enveloppe de 300 millions d'euros par an, et censée permettre à l'armée tricolore de faire son entrée dans le 3^{ème} millénaire.

C'est un autre pays, Israël, qui vient de déployer pour la première fois des IA sur un champ de bataille, celui de Gaza. Le média israélien *+972mag* a révélé il y a quelques semaines que depuis le début de son offensive, suite aux attentats du 7 octobre 2023, l'armée israélienne utilise une IA du nom de Lavender pour sélectionner des cibles en attribuant à chaque Gazaoui une probabilité d'affiliation à la branche armée du Hamas. Un second outil IA permet de déterminer lorsque ces cibles rejoignent leur domicile. C'est seulement à ce moment que l'humain intervient, avec vingt secondes pour valider une frappe aérienne. Comme pour tout programme IA, les erreurs font partie du lot. A Gaza, dans au moins 10 % des cas, Lavender fiche des « innocents » ...

De l'art ou du cochon ?

Autre domaine dans lequel l'IA inquiète : les arts. Des artistes, codeurs et écrivains (dont George R.R. Martin, l'auteur de la saga *Game of Thrones*) ont porté plainte cette année contre OpenAI et ses concurrents, les accusant d'avoir utilisé leurs œuvres pour créer leurs IA au mépris de leurs droits d'auteur et de leur consentement. La grève historique des scénaristes et acteurs qui a paralysé Hollywood portait notamment sur leurs craintes que l'IA ne serve à les exploiter. Dans la littérature, s'il est acquis pour le moment que, de par ses limites en termes de mémoire, ChatGPT ne pourrait au mieux écrire qu'une très courte histoire, l'IA vient pourtant d'accomplir son premier fait d'armes. La romancière japonaise Rie Kudan, qui a décroché en janvier le prestigieux prix littéraire Akutagawa, a expliqué

que plusieurs parties de son dernier ouvrage ont été écrites par ChatGPT ! Aussi étonnant que cela paraisse, elle est loin de n'avoir reçu que des critiques, et bien malin qui pourrait prédire ce qui se passera lorsque la prochaine génération d'IA sera, elle, capable d'écrire des romans à la pelle. Plus largement, qu'advient-il de la connaissance lorsque les textes générés par les IA seront devenus dominants sur les réseaux numériques ? Sera-t-il encore possible de croire les résultats des recherches en ligne ? Ces interrogations méritent d'être mises au cœur du débat public, si l'on ne souhaite pas constater dans quelques années les dégâts engendrés par la généralisation des technologies du type de ChatGPT, comme on constate aujourd'hui certains effets toxiques des réseaux sociaux... Attention cependant à faire la part des choses ; l'IA peut parfois se révéler d'une aide précieuse. On la retrouve au quotidien dans les prévisions météorologiques, la prédiction du trafic routier, la gestion des inventaires ou encore l'analyse d'images médicales. Dans ce dernier domaine, des IA spécialisées dans l'analyse et l'interprétation des radios aident à présent les médecins urgentistes à détecter certaines fractures qui seraient passées inaperçues, soit du fait de la fatigue du praticien, soit parce qu'elle est trop fine. Sans remplacer le médecin, elles forment avec lui un binôme plus efficace que chacun de ses membres séparés.

Face aux multiples dangers et incertitudes liés à l'IA, instaurer règles et garde-fous semble un réflexe sain. Mais protéger qui, et de quoi ? L'Union européenne est parvenue, en décembre 2023, à un accord européen pour réguler l'Intelligence artificielle, baptisé IA Act. Ce texte, présenté comme « historique » par la Commission européenne, est censé favoriser l'innovation en Europe, tout en limitant les possibles dérives de ces technologies très avancées. Le principe ? Imposer aux systèmes jugés à « haut risque », tels que ceux utilisés dans l'éducation, les ressources humaines ou le maintien de l'ordre, une liste de règles dans leur conception et leur utilisation. Il prévoit également un encadrement particulier pour les systèmes d'IA interagissant avec les humains, les obligeant à informer l'utilisateur qu'il est en relation avec une machine. L'Elysée a salué l'avancée pour mieux ensuite s'inquiéter de l'aspect pionnier du texte, soulignant que les grands concurrents de la France et de l'Europe, à savoir USA, Chine et Grande-Bretagne, ne seront pas bridés, eux, par des règles contraignantes et pourraient de ce fait s'adjuger des avantages qui échapperont au vieux continent. OpenAI et les autres géants américains de l'IA appellent de leurs vœux de nouvelles règles, tant qu'elles « ne ralentissent pas certains des progrès incroyables qui se passent », a précisé Sam Altman, patron de la start-up.

Au niveau de l'Hexagone, le premier rapport parlementaire consacré à l'IA, publié le 14 février 2024, ne s'est pas distingué par son audace, suggérant par exemple de faire de la CNIL l'autorité régulatrice en la matière, tout en considérant qu'elle ne dispose pas des moyens adéquats. Parmi les autres préconisations des députés figurent notamment l'étiquetage des contenus produits par une IA générative en matière de propagande électorale, la nomination d'un ambassadeur dans ce domaine « pour suivre les discussions internationales autour de sa régulation » ou la pénalisation des hypertrucages (plus connus sous l'appellation « deepfakes » en anglais), dès lors qu'ils sont réalisés sans le consentement de la personne concernée. Là encore, si l'intention est louable, la mise en application s'annonce plus complexe et les outils de contrôle, comme l'IA, ont encore des progrès à réaliser. Pour FO, cela donne surtout le temps d'anticiper et de faire évoluer les protections au plus près des besoins des salariés.

Des règles... qui ne règlent rien

Ordre du jour

XXIV^{ème} CONGRES FEDERAL STATUTAIRE

Mégacité d'Amiens

80000 Amiens

Les 19, 20 et 21 juin 2024

Mercredi 19 juin

- 08h30** Pointage des mandats
- 09h30** Ouverture du congrès
- Intervention de Jean-Jacques Leleu, Secrétaire Général de l'UD de la Somme
 - Intervention de Willy Flory, Secrétaire Général de l'USM de la Somme
 - Intervention de Brigitte Fouré, Maire d'Amiens
 - Intervention de Jean-Yves Sabot, Trésorier de la Fédération concernant les modalités pratiques du congrès
 - Accueil des invités
 - Hommage aux disparus
 - Intervention de Frédéric Homez, Secrétaire Général de la Fédération : Rapport oral
 - Interventions des délégués (préconisation 10 mn maximum)
- 12h00** Sessions de formation
- 13h00** Déjeuner sur place
- 14h30** Interventions des délégués (préconisation 10 mn maximum)
- 19h30 - 21h** Dîner sur place
- 21h00 - 23h** Reprise des interventions (préconisation 10 mn maximum)

Jeudi 20 juin

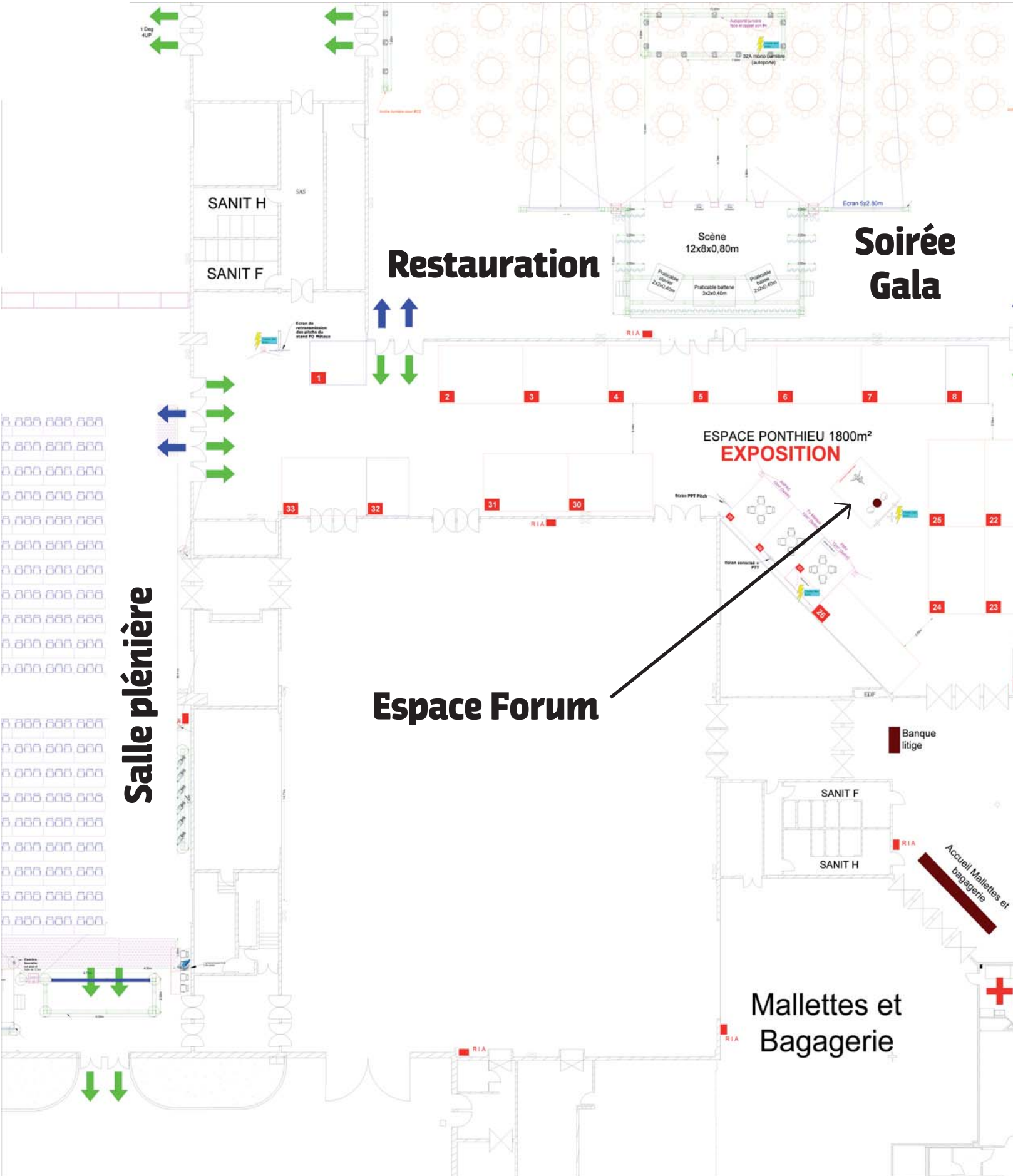
- 09h00** Réponse de Frédéric Homez, Secrétaire Général de la Fédération
- 09h30** Intervention de Frédéric Souillot, Secrétaire Général de la Confédération
- 10h00** Reprise des travaux uniquement pour les délégués mandatés (en parallèle : programme des invités)
- Présentation du rapport de trésorerie
 - Vote des rapports d'activités et de trésorerie
 - Vote des instances : CAF - Commission de Contrôle - Commission des Conflits
 - Modifications statutaires et vote
- 10h00 - 13h00** Sessions de formation pour les délégués non mandatés en formation syndicale
- 13h00** Déjeuner sur place
- 14h30** Réunion des membres de la Commission de résolution générale
- 19h00** Dîner fraternel

Vendredi 21 juin

- 09h00** Sessions de formation
- 09h00** Début des travaux
- Présentation de la résolution générale
- Discussion et vote
- 10h00** Proclamation des résultats des élections
- 10h30** Table ronde sur l'IA animée par Renaud Bernard Rédacteur en chef à France Télévision
- Les intervenants :**
- Hubert Mongon - Délégué Général de l'UIMM
 - Eric Pérès - Secrétaire Général FO Cadres
 - Paul Courtaud - CEO de Neobrain
 - Valentin Rodriguez - Fédération
 - Isabelle Barthes - Secrétaire adjointe IndustriALL European Trade Union
 - Christine Olivier - Secrétaire Générale adjointe IndustriALL Global Union
- 12h00** Allocution de clôture par le Secrétaire Général de la Fédération
- 13h30** Déjeuner sur place

Plus d'infos sur l'espace « spécial congrès » du site FO Métaux ➔





Plan Exposition Congrès FO Métaux



DomiServe

elior

MSA^é
TOUT COMMERCE
PAR LA PRÉVISION

sea

GOODIES^{YOU}



EPSON

CREUCH !!!



sodexo

Emplacement de nos partenaires

1	AFOC
2	Legrand
3	Mutuelle Générale
4	APICIL
5	AESIO
6	Actys
7	VYV
8	Green Cube
9	LM Communication
10	Technologia
11	Sodexo
12	ANCV
13	Creuch
14	Epson
15	Helfrich
16	Ociane
17	Goodies & You
18	Sea Voyages
19	Syncéa
20	Ipeca
21	MSAé
22	OCIRP
23	Elior
24	Klésia
25	Malakoff Humanis
26	Groupe Up
27	PMV
28	FO Métaux
29	APSAC
30	IRP Auto
31	AG2R
32	Domiserve
33	MACIF

Actys
Expertises

GRUPE
AESIO

AG2R LA MONDIALE

GRUPE
APICIL

GRUPE
LEGRAND IPECA
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

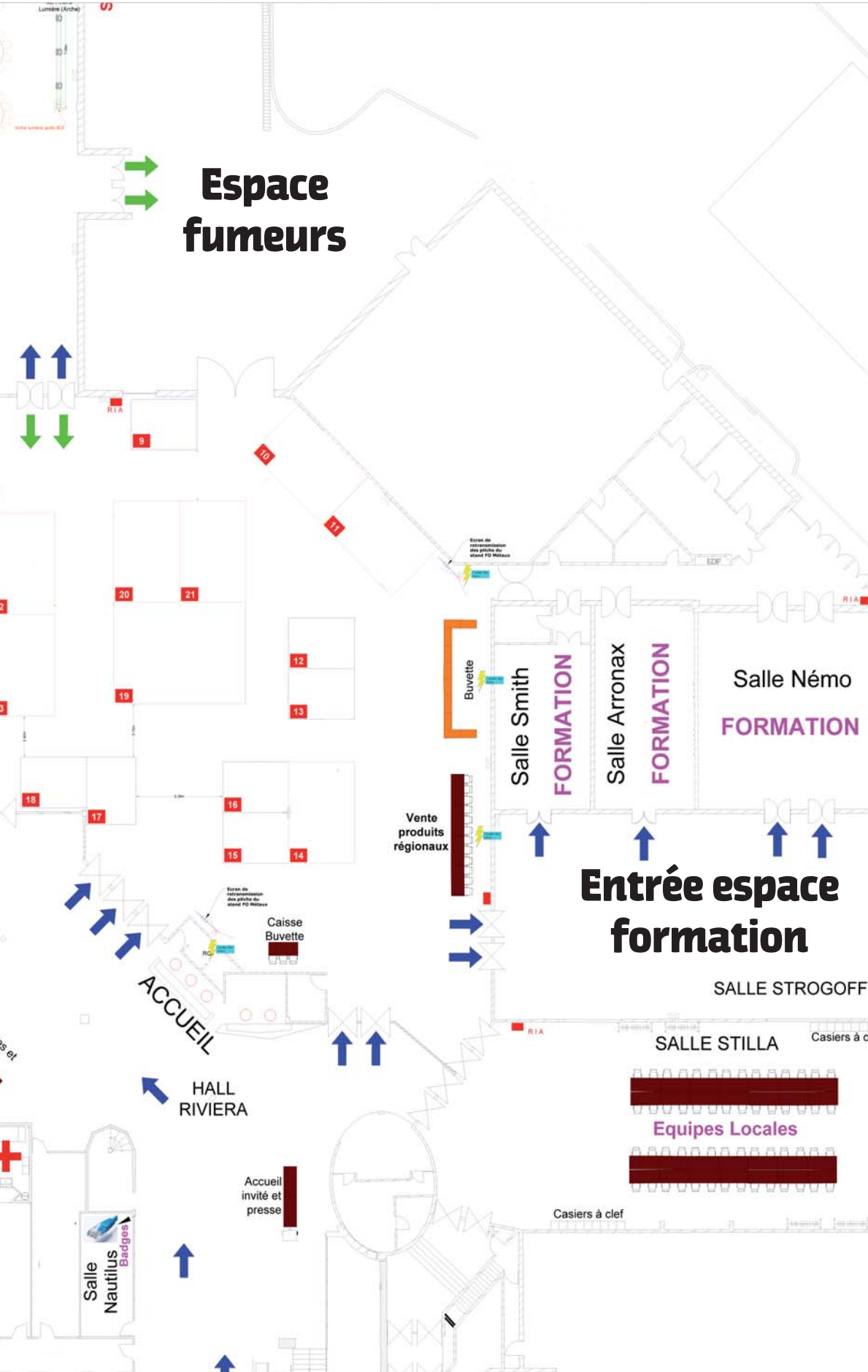
PMV
LA COMMUNICATION
GRUPE
vyv

apsac
FORMATION
Représenter les salariés
ne s'improvise pas !
GREENCUBE
TECHNOLOGIES
GRUPE
IT SOLUTIONS

Up

IRP
auto

événement d'elles
des événements qui engagent



Méga Cité
Amiens

PROGRAMME " Autour du congrès "

Mardi 18 juin 2024

14h30

Conférence 1	CCNM : Quelles nouvelles garanties?
--------------	-------------------------------------

16h30

Conférence 2	La négociation du protocole d'accord préélectoral
--------------	---

Mercredi 19 juin 2024

12h00

Conférence 3	La prévoyance de quoi parle t-on?
Conférence 4	Le partage de la Valeur: une opportunité pour les salariés?
Conférence 5	Le recours à l'expert dans les consultations récurrentes CSE, ressource pour les négociations obligatoires
Conférence 6	La négociation du protocole d'accord préélectoral

17h00

Conférence 7	La responsabilité sociale et environnementale des entreprises
Conférence 8	Difficultés d'entreprise : comment réagir
Conférence 9	Quand l'entreprise s'engage pour une société plus inclusive
Conférence 10	Le code de la consommation: quelle protection pour les CSE et syndicats?

Jeudi 20 juin 2024

12h00

Conférence 11	La rupture conventionnelle collective, PSE, quels enjeux?
Conférence 12	La rente éducation et l'engagement social
Conférence 13	Les dispositifs d'aide au logement
Conférence 14	Les effets du dérèglement climatique sur la santé

14h30

Conférence 15	La présentation du dispositif de solidarité de la Branche (DES)
Conférence 16	Santé, qualité de vie au travail : Les enjeux de la négociation en entreprise
Conférence 17	Le recours à l'expert dans les consultations récurrentes CSE, ressource pour les négociations obligatoires
Conférence 18	La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

16h00

Conférence 19	Plan de mobilité en entreprise et qualité de vie au travail
Conférence 20	Le recours à l'expert dans les consultations récurrentes CSE, ressource pour les négociations obligatoires
Conférence 21	Comment détecter et accompagner les salariés aidants en entreprise
Conférence 22	Fabriquer vos communications écrites avec CANVA

Pour en savoir plus sur la formation syndicale ➔



L'APSAC, des formations techniques complémentaires ➔



Actys Expertises

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES *ec*

Notre cabinet d'expertise-comptable est dédié exclusivement aux représentants du personnel (CSE, Organisations Syndicales...) et tourné à 100 % vers vos attentes. Chaque expertise est unique, objective et n'a pour seul objectif que de répondre à vos besoins.

Nos conseils et analyses n'ont de sens que parce qu'ils mettent notre valeur ajoutée au service de votre négociation et vous permettent d'alimenter votre politique contractuelle et de rééquilibrer le dialogue social.

Notre approche est pluridisciplinaire grâce à une équipe regroupant des financiers, économistes, juristes, experts en négociation sociale et auditeurs industriels.

ACTYS-EXPERTISES est basé en région parisienne et nous intervenons partout en France.



01 46 70 60 17



info@actys.expert

Stellantis : le temps de la réflexion

Les métallos FO du groupe Stellantis se sont retrouvés pour dans les locaux de notre Fédération le 12 avril pour leur comité de coordination (COC). Autour de leur DSC Philippe Diogo et de la DSC adjointe Deborah Schorr, en présence des secrétaires fédéraux Valentin Rodriguez et Olivier Lefebvre, ils ont fait le point sur la représentativité ainsi que sur les perspectives et les défis du géant automobile.

Programme chargé que celui du comité de coordination Stellantis de ce mois d'avril. Le DSC Philippe Diogo est d'abord revenu sur la récente rencontre entre les organisations syndicales et le grand patron du groupe Carlos Tavares. A cette occasion, FO a pu s'enquérir de l'avenir de l'emploi sur le site France au sein du groupe. En l'occurrence, a fait savoir le dirigeant, beaucoup va dépendre de la stabilité de la politique européenne concernant le véhicule électrique. Les échanges ont également permis de creuser sur les enjeux liés à l'économie circulaire et l'épineux dossier des alliances avec la concurrence. « Nous avons pu nous assurer qu'aucun projet de fermeture de site en France n'était dans les tuyaux, a résumé le DSC en réponse aux questions des métallos FO, mais nous savons que toutes les décisions sont repoussées à la fin de l'année pour tout ce qui concerne l'électrique. Nous resterons donc extrêmement vigilants. »

Autre sujet qui a tenu une large place dans les travaux du COC : celui de la représentativité. Avec la fin du cycle électoral chez Stellantis, les métallos FO ont tiré le bilan de la campagne et de ses résultats. Notre organisation perd sa première place dans le groupe mais peut se féliciter d'avoir une nouvelle fois progressé en gagnant 2 points. « Nous avons même amélioré le score au 3^{ème} collège, a relevé Philippe Diogo, mais il faudra demain amplifier nos efforts en ce domaine. » Le COC a donc mis en place un groupe de travail en charge de la question, qui va s'attacher à concevoir une stra-



tégie et un plan d'action. La réflexion collective s'est poursuivie autour de la communication et notamment de l'incarnation visuelle de notre organisation chez Stellantis, qui se traduit par un nouveau logo en cours de finalisation (voir ci-dessus), permettant une meilleure identification dans tous les collèges.

Loïc Sibrac (également membre du Groupe de Travail Automobile FO Métaux) est ensuite intervenu pour une présentation économique du secteur et une analyse de certaines données financières, en particulier celles relatives à la répartition de la richesse produite chez les différents acteurs de l'automobile. Il est également revenu sur la situation en termes de ventes et sur les données du comité paritaire stratégique concernant chaque site. Sur ce dernier point, un focus sur les risques potentiels qu'ils courent face à l'électrification en cours de l'automobile a été réalisé, notamment sur le front de l'emploi et des compensations que des nouveaux métiers devront apporter, l'électrique exigeant moins de main-d'œuvre que le thermique pour être produit.

Le secrétaire fédéral Olivier Lefebvre a conclu les travaux en rappelant qu'une des forces du COC résidait dans sa cohésion et la solidité des liens entre ses membres. Il a ensuite souligné que notre Fédération partageait la préoccupation des métallos FO de Stellantis quant au soutien à l'emploi en France, mais aussi au développement syndical, pointant à ce sujet l'apport de la formation fédérale. Il est revenu sur la



mise en place de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie pour insister sur le fait « que ce texte reste vivant et évolutif et, une fois résolu les problèmes du moment, devra rester sur le table de travail des équipes syndicales en permanence. » Il a achevé en rappelant la tenue du congrès fédéral à Amiens les 19, 20 et 21 juin.

USM du Var : passage de flambeau



Un congrès est toujours un moment particulier dans la vie d'une structure syndicale, et celui de l'USM du Var ce 21 mars n'a pas échappé à la règle, puisqu'il a vu Robert Janin passer la main au poste de secrétaire. Mais tandis que Philippe Spaziano lui succède, il reste néanmoins au bureau de l'USM en tant que trésorier, afin de continuer de transmettre sa longue expérience à la nouvelle génération. Dans son dernier rapport d'activité, il a pu féliciter les métallos FO varois pour leur implication dans la vie de notre organisation, leur capacité à se mobiliser (comme ils l'ont par exemple fait lors du conflit sur la réforme des retraites de 2023) et à représenter FO partout où cela est nécessaire, à commencer par les nombreuses commissions régionales et départementales qui, bien souvent, sont autant de hauts lieux du paritarisme cher à notre Fédération. Il a également pu se féliciter des bons accords négociés et signés par l'USM, en particulier sur le plan salarial, et d'une volonté toujours intacte des équipes syndicales de défendre les salariés et l'industrie autant que de faire grandir notre organisation.

Myriam Barnel est intervenue pour un point sur l'actualité nationale, déjà bien chargée et qui promet de

l'être encore plus dans les mois à venir face aux nombreux projets annoncés par le gouvernement, et sur lesquels il faudra se battre pied à pied. Gérard Ciannarella a conclu les travaux par une intervention sur les sujets qui mobilisent notre Fédération, à commencer par le déploiement pas toujours facile de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie dans les entreprises. Pouvoir d'achat et salaire, représentativité et développement syndical, nouveautés dans le dispositif de communication fédérale ou encore enjeux des élections TPE en fin d'année : le secrétaire fédéral n'a édulcoré aucun dossier et a achevé son propos en donnant rendez-vous aux métallos en juin à Amiens pour le congrès fédéral FO Métaux.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Philippe Spaziano (secrétaire), Matthieu Davignon (secrétaire adjoint), Robert Janin (trésorier), Christophe Cannard (trésorier adjoint), Fabien Dovero (archiviste), Karim Ben Dadda, Jean-Marie Graziani et Caroline Castets (membres).

Les métallos FO varois se sont retrouvés le 21 mars dans les locaux de l'Union départementale pour le congrès de leur USM, en marge de leur séminaire de formation sur les risques psychosociaux. Réunis autour de leur secrétaire Robert Janin, en présence du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et de la secrétaire générale de l'UD83 Myriam Barnel, ils se sont penchés sur le bilan de ces dernières années.

Luchard Industries à la recherche de son avenir

Avec la mise en vente de leur maison-mère, le groupe équipementier automobile GMD, les 90 salariés de Luchard Industries, à Grandvilliers (Oise) sont dans l'expectative. Ce 28 mars, lors de l'assemblée générale du syndicat FO, ils se sont inquiétés de la perspective de lendemains qui ne chantent pas. Malgré l'expérience et les savoir-faire reconnus des salariés, le site aura fort à faire pour attirer les acheteurs. Infrastructures et matériels vieillissants, besoin d'investissements se chiffrant en dizaines de millions d'euros, un carnet de commande dépendant presque exclusivement de Stellantis et une absence de diversification qui conduisent à une baisse de l'activité : les métallos redoutent une absence d'offres de reprise ou un rachat suivi du sacrifice de leur site.

Au-delà du terrain industriel, les métallos FO, qui pèsent 18 % chez Luchard Industries, mettent au point une stratégie de développement syndical mais sont aussi fortement accaparés par la mise en place de la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie... qui n'a pas eu lieu ! Que ce soit au niveau du groupe ou de ses filiales, la direction a choisi de ne pas déployer le texte et la nouvelle classification, malgré l'insistance des élus FO à chaque CSE. La secrétaire fédérale Géraldine Nivon les a assurés que l'affaire trouverait un soutien au niveau fédéral. Autre sujet qui a mobilisé l'équipe syndicale : les NAO. Comme chaque année, elles promettent de se traduire par un débrayage qui permet aux organisations syndicales de rappeler leur force.



Derrière cette apparente tension, le dialogue social n'en existe pas moins et il est même de qualité, puisque ses différentes expressions ont permis notamment la négociation et la signature d'accords d'intéressement et de participation qui ont apporté un vrai plus aux salariés. Pour encore plus d'efficacité dans leurs combats, Géraldine Nivon a souligné l'importance de la formation fédérale et les nombreuses formes que peut prendre le soutien de notre Fédération, exhortant les métallos à se rapprocher d'elle et de ses structures de terrain.

IMPACTS DE LA MALADIE SUR LA RETRAITE

Au cours de sa carrière professionnelle, un assuré peut avoir eu des périodes d'interruption pour raison de santé. Ces périodes sont-elles prises en compte pour la retraite ? Ont-elles un impact sur le montant de la pension ? Voici les règles à connaître pour la retraite de base et la retraite complémentaire des salariés du privé.

Arrêt maladie : quel impact sur la retraite

Les arrêts maladie de courte durée n'ont pas de conséquence sur le calcul des droits à la retraite.

Régime de base de l'assurance vieillesse

Les périodes indemnisées au titre de l'assurance maladie peuvent être assimilées à des trimestres d'assurance. L'intéressé doit avoir la qualité d'assuré social avant la période à valider.

Ces trimestres sont reportés automatiquement sur le relevé de carrière, avec un **maximum de 4 trimestres par année civile**. Aucun salaire n'est reporté sur le relevé de carrière pour ces périodes.

Contrairement à des trimestres cotisés, ces périodes ne sont pas toujours prises en compte pour le droit à certains dispositifs de retraite, notamment les retraites anticipées.

Maladie, accident du travail ou maladie professionnelle

Les arrêts sont pris en compte dans les conditions suivantes :

- le trimestre au cours duquel est perçu le 60e jour d'indemnisation en congé maladie est compté ;
- ensuite, on compte **1 trimestre par période de 60 jours d'indemnisation**.

Caisse des Français de l'étranger

Depuis 2014, les indemnités journalières maladie versées au titre de l'assurance volontaire, ne permettent plus de valider des trimestres assimilés.

L'invalidité

- un trimestre est validé pour chaque trimestre civil qui comprend 3 mensualités de paiement de la pension d'invalidité ;
- avant le 01/10/1986, un trimestre est validé pour chaque trimestre civil qui comprend le paiement de la pension d'invalidité.

Les périodes de maternité

- naissance avant 2014 : le trimestre civil de l'accouchement est validé ;
- naissance à partir de 2014 : un trimestre est validé pour chaque période de 90 jours d'indemnités journalières au titre de la maternité.

Cliquer ici pour plus de renseignements :



Régime complémentaire Agirc-Arrco

Prise en compte de la période d'incapacité de travail

L'assuré doit, au titre de la période d'incapacité de travail, d'une durée supérieure à **60 jours consécutifs**, recevoir du régime général de la sécurité sociale, du régime des assurances sociales agricoles ou du régime minier :

- soit des indemnités journalières au titre de la maladie, de la maternité ou d'un accident ;
- soit une pension d'invalidité ou une rente allouée en réparation d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle et correspondant à un taux d'incapacité permanente des 2/3 au moins (soit 66,66%).

Attribution des points retraite

Dès lors que l'arrêt de travail est supérieur à 60 jours, des points Agirc-Arrco peuvent être attribués **à partir du 1er jour d'arrêt**

En principe, ces points sont calculés sur la base des droits inscrits au compte du salarié l'année précédant celle au cours de laquelle l'arrêt de travail est intervenu

La caisse de retraite calcul la **moyenne journalière des points** de retraite en divisant le nombre de points obtenus au cours **de l'année n-1** par 365 (ou le nombre de jours correspondant si l'année est incomplète). Cette moyenne s'applique à chaque jour d'arrêt.

Si aucun point n'a été acquis l'année n-1, la moyenne journalière est calculée à partir des points obtenus l'année n pendant la période qui précède l'arrêt de travail.

Dans tous les cas, le total des points attribués au titre de l'incapacité de travail au cours de l'année n ne peut pas être supérieur au montant des points obtenus au cours de la période de référence (n-1 ou n)

L'attribution des points cesse, lorsque le salarié cesse de percevoir :

- des indemnités journalières ;
- sa pension d'incapacité, ou si le degré d'incapacité devient inférieur à 50% dans le cas d'une rente au titre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle ;
- à la date d'effet de la liquidation de la pension de retraite complémentaire et, au plus tard, à l'âge du taux plein sans condition de durée d'assurance (67 ans pour les générations nées à compter du 1er janvier 1955).

Métaux de Saint-Nazaire : une structure insubmersible

Quatre ans déjà que Sylvain Hérisson a succédé à Claude Arnau à la tête des Métaux de Saint-Nazaire, et le moins qu'on puisse dire est que son premier mandat n'a pas été de tout repos. La crise sanitaire est rapidement venue chambouler l'activité, et les crises successives qui l'ont suivie n'ont laissé aucun répit aux métallos FO. Mais il en aurait fallu davantage pour déstabiliser les métallos FO, qui n'en ont pas moins réussi à poursuivre le développement de notre organisation par la création de nouvelles implantations grâce à un maillage serré du territoire et à une infatigable énergie pour négocier des PAP. Grâce au travail des militants, c'est aussi dans les entreprises de moins de 50 salariés que se renforce la présence FO, « ce qui n'a rien d'évident », a glissé Sylvain Hérisson avant d'ajouter que notre organisation est souvent majoritaire là où notre organisation s'est implantée. Martelant la nécessité de poursuivre le travail de développement dans les trois collèges, priorité pour toutes les équipes syndicales, il a aussi rappelé que, dans son travail de défense des salariés, l'USM prend toujours soin de préserver l'outil de travail, considérant que « sans lui, plus de salaire, plus de salariés, plus de syndicat ».

Comme l'a montré le rapport d'activité, adopté à l'unanimité, les Métaux rassemblent des équipes de tous les secteurs de la métallurgie, dans un bassin industriel marqué par la forte présence de l'aéronautique, avec Airbus, et de la navale, avec les Chantiers de l'Atlantique, et caractérisé par une situation florissante sur le front de l'emploi. « Pour que cela perdure, il faut attirer les compétences nécessaires face à des carnets de commandes bien pleins, et cela passe par un renforcement de l'attractivité au niveau de la fiche de paie », a fait valoir le secrétaire des Métaux avant de détailler les résultats en la matière sur le bassin nazairien. Enfin, Sylvain Hérisson s'est félicité du large renouvellement des instances des Métaux, qui se sont féminisées et rajeunies, témoignant ainsi de la vitalité de notre organisation et de notre syndicalisme. Les

échanges avec les nombreux métallos présents sont venus compléter et enrichir ce très dense rapport d'activité.

Paul Ribeiro est revenu sur le développement syndical afin d'en rappeler l'essence. « Ce n'est qu'en ayant le nombre pour nous que nous pouvons créer le rapport de force, préalable nécessaire à la négociation, mais aussi traduire plus fidèlement les aspirations des salariés en revendications que nous portons ensuite face aux directions et aux pouvoirs publics », a résumé le secrétaire fédéral, soulignant que les militants étaient la base de tout. Adrien Leclerc est pour sa part intervenu pour brosser le tableau d'une situation générale préoccupante, en particulier au plan géopolitique, et assurer les métallos de soutien inconditionnel de l'UD dans leurs actions.

Frédéric Homez a conclu les travaux par un point détaillé sur la nouvelle convention collective nationale de la métallurgie, notamment le système de classification et les difficultés parfois rencontrées dans les entreprises pour sa mise en place. Il a rappelé que FO Métaux ferait tout pour empêcher que le texte ne soit dévoyé, rappelant un des mots d'ordre de notre Fédération : « revendiquer, négocier, contracter et faire appliquer ». Revenant sur l'actualité sociale, dont le combat contre la réforme des retraites qui a mobilisé les métallos en 2023, il a prévenu qu'il faudrait « continuer de se battre pour préserver le paritarisme, une nouvelle fois attaqué dans le dossier de l'assurance-chômage, que seul un syndicalisme fort peut défendre », avant de donner rendez-vous à Amiens en juin pour le congrès fédéral.

Les métallos FO du bassin nazairien se sont retrouvés le 16 avril pour le congrès de leur syndicat des Métaux. Rassemblés autour de leur secrétaire Sylvain Hérisson, en présence du secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Paul Ribeiro et du secrétaire adjoint de l'UD de Loire-Atlantique Adrien Leclerc, ils ont dressé un bilan positif des années écoulées avant de se tourner vers les challenges à venir.



L'Europe au chevet de la formation

IndustriALL European Trade Union organisait les 12 et 13 mars à Zagreb, en Croatie, un séminaire de réflexion et d'échange autour de la thématique « faire de la formation une réalité pour des emplois de qualité dans les industries européennes ». Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro et Stéphane Martegoute (membre de la CA fédérale) y représentaient notre organisation, presque seule à porter la voix française lors de l'événement.

Constatant l'urgence de remédier aux pénuries de compétences en Europe, la Commission européenne a réagi en décrétant 2023 l'Année européenne des compétences. Si l'initiative est à saluer, les solutions proposées dans le paquet « Compétences et talents » par cette même Commission ne répondent pas à l'objectif fixé, évitant soigneusement de s'attaquer à la cause profonde du problème. IndustriALL Europe appelle pour sa part à des solutions à long terme fondées sur la politique industrielle, les politiques actives du marché du travail, les négociations collectives, l'éducation et la formation. Ce dernier point était au cœur du séminaire organisé en Croatie les 12 et 13 mars.

« La formation est un droit fondamental pour les salariés, explique Paul Ribeiro. C'est plus particulièrement crucial lors des périodes de bouleversement technologiques et économiques, comme la révolution industrielle en cours autour de la digitalisation, de l'intelligence artificielle et du défi environnemental. Il faut redonner des compétences aux salariés, préparer les reconversions et anticiper les métiers de demain, car sans compétences, l'industrie ne peut avoir d'avenir. » Le secrétaire fédéral et Stéphane Martegoute sont largement intervenus pour présenter les spécificités françaises en la matière, en plé-



nière, dans les groupes de travail et au cours des deux tables rondes : « Promouvoir des emplois de qualité et un droit à la formation pour renforcer la cohésion en Europe » et « Un droit à la formation pour une transition juste et une transformation numérique équitable : que pouvons-nous attendre du niveau européen ? ». Alors que la formation professionnelle en France, dont l'envergure fait des envieux dans les autres pays européens, fait l'objet d'attaques et de tentatives de pillage de ses fonds par l'exécutif, les représentants FO Métaux ont aussi pu élargir le débat en rappelant qu'au-delà des dispositifs à préserver et à développer face à un Etat et des entreprises manquant de vision stratégique autant que de culture industrielle, il était un point à ne jamais perdre de vue : « Dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous devons surtout nous assurer que les salariés et leurs droits ne soient pas des variables d'ajustement de logiques fondées avant tout sur la rentabilité », a martelé Paul Ribeiro.

Aéronautique : coup d'œil sur le ciel mondial

Ce n'est pas parce qu'un secteur industriel se porte bien qu'il ne faut pas s'en occuper. C'est ainsi que l'aéronautique a fait l'objet d'une réunion de haut vol à la mi-mars dans les locaux genevois d'IndustriALL Global Union, lors de la réunion de son comité sectoriel. En présentiel ou en visio, les participants, parmi lesquels le secrétaire fédéral Edwin Liard et Maria Perez (FO Airbus), coprésidente du comité, ont pu faire le point sur la situation de l'aéronautique dans les différents pays à la pointe de cette industrie. « Il en ressort que nous partageons tous certaines problématiques, explique Edwin Liard, comme le manque de compétences et les difficultés de recrutement. » Chez l'américain Boeing, la question est même considérée comme l'une des causes majeures des trous d'air que traverse l'avionneur avec son programme 737 Max. Autre point noir : les grandes difficultés de la chaîne de sous-traitance face à la montée en cadence décrétée par les donneurs d'ordre de la filière.

« Les entreprises ont du mal à investir sur les moyens industriels pour augmenter les cadences tout en devant gérer des investissements pour la décarbonation de l'aérien, le tout dans une période d'inflation élevée et de contexte géopolitique particulièrement complexe », décrypte le secrétaire fédéral. De nombreux projets de recherche dans ce domaine n'en ont pas moins été présentés. Lors de ces deux journées riches d'échanges, les participants se sont également penchés sur la place des femmes dans le secteur aérospatial, et notamment sur la question des écarts de salaires. Ils ont



aussi abordé la situation des organisations syndicales dans les différents pays et dans l'aéronautique – un sujet sur lequel FO Métaux avait beaucoup à dire ! – ainsi que sur la représentation du personnel dans les pays dits émergents, dont certains prennent une place grandissante sur le marché de l'aérien et ne cachent pas leurs ambitions d'y tailler des croupières aux leaders européens et américains.

Les règles d'indemnisation en cas de maladie ou d'accident du travail

Nous revenons ce mois-ci autour des nouvelles dispositions de la convention collective de la métallurgie applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 en nous focalisant autour des règles d'indemnisation en cas de maladie ou d'accident de travail.

Indemnisation complémentaire en cas de maladie ou d'accident du travail

La nouvelle convention collective de la métallurgie prévoit à son article 91 qu'en cas d'incapacité du travail résultant de maladie ou d'accident, le salarié bénéficie d'un complément de salaire.

Les conditions et délais d'ancienneté restent identiques aujourd'hui par rapport aux anciennes dispositions.

Ainsi, un salarié doit justifier d'une année d'ancienneté ou de 3 mois d'ancienneté, si l'accident survient dans l'entreprise ou s'il s'agit d'une maladie professionnelle.

Les conditions pour bénéficier de l'indemnité complémentaire sont les suivantes :

- Justifier l'arrêt sous 48 heures par un certificat médical ;
 - Être indemnisé par la Sécurité sociale ;
 - Être soigné sur le territoire français ou dans l'un des autres Etats membres de l'Union Européenne ou dans l'un des autres Etats partie à l'accord sur l'Espace économique européen
- L'ancienneté du salarié s'apprécie au premier jour de l'absence. Su le salarié a un an d'ancienneté (ou 3 mois selon les cas) au cours de l'arrêt, la condition d'ancienneté est remplie.

Durée et montant de l'indemnisation

La durée et le montant de l'indemnisation varie selon que le salarié soit cadre ou non cadre.

En vertu des dispositions de l'article 91.1.2.1 applicables aux salariés relevant des groupes A, B, C, D et E, l'indemnisation du salarié débute au 1^{er} jour non travaillé et est versée en fonction de l'ancienneté dans l'entreprise :

- Pour une ancienneté de 1 à 5 ans : 100 % pendant 90 jours ;
- Pour une ancienneté de 5 à 10 ans : 100 % pendant 120 jours ;
- Pour une ancienneté de 10 à 15 ans : 100 % pendant 150 jours ;

- Pour une ancienneté de 15 à 20 ans : 100 % pendant 180 jours.

En vertu des dispositions de l'article 91.1.2.2, pour les salariés (cadres) relevant des groupes d'emplois F, G, H et I, à compter du 1^{er} jour entièrement non-travaillé, l'indemnisation du salarié est versée à hauteur de :

- Pour une ancienneté de 1 à 5 ans : 100 % pendant 90 jours, puis 50 % pendant 90 jours ;
- Pour une ancienneté de 5 à 10 ans : 100 % pendant 120 jours, puis 50 % pendant 120 jours ;
- Pour une ancienneté de 10 à 15 ans : 100 % pendant 150 jours, puis 50 % pendant 150 jours ;
- Pour une ancienneté supérieure à 15 ans : 100 % pendant 180 jours, puis 50 % pendant 180 jours.

La convention précise que dans l'hypothèse de changement de tranche d'ancienneté en cours d'absence pour maladie ou accident, le salarié bénéficie de la tranche supérieure.

Modalités de versement de l'indemnisation complémentaire durant l'arrêt

L'article 91.3 de la convention précise que l'indemnisation versée s'entend de la rémunération brute que le salarié aurait perçue s'il avait continué à travailler.

La rémunération à prendre en considération est celle correspondant à l'horaire pratiqué, pendant l'absence du salarié, dans l'établissement. Toutefois, si l'horaire des salariés a été augmenté par la suite de l'absence du salarié, cette augmentation n'est pas prise en considération pour la fixation de la rémunération.

Les primes ou gratifications à périodicité supérieure au mois, versée au salarié pendant cette période, ne sont prises en compte que dans la limite d'un montant calculé à due proportion.

L'indemnisation versée par l'employeur est versée sous déduction du montant des indemnités journalières de la Sécurité sociale perçues par le salarié, ou des caisses complémentaires, mais en ne retenant que la part des prestations résultant des versements patronaux.

Un salarié ne peut pas percevoir une indemnisation plus importante que la rémunération nette qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler pendant la période de suspension de son contrat de travail.

Pour le calcul des indemnités dues au salarié à chaque période de paie, il est tenu compte des indemnités déjà perçues par le salarié au cours de l'année civile, ainsi, si plusieurs absences pour maladie ou accident, ont été indemnisées au cours des 12 derniers mois, la drée totale d'indemnisation ne doit pas dépasser, la durée des périodes précédemment évoquées.

La mise en place d'un contrat de complémentaire en prévoyance est désormais obligatoire pour tous les salariés de la métallurgie. Le contrat intervient en relais des indemnités de la sécurité sociale.

L'article 17.1. c « Montant des indemnités journalières complémentaires de prévoyance (IJC) » de l'annexe 9 de la convention collective nationale de la métallurgie du 7 février 2022 prévoit que :

« Le montant des indemnités journalières complémentaires est fixé comme suit :

- Pour les salariés cadres :
 - 100 % du salaire de référence du salarié cadre jusqu'à 180 jours, à compter du premier jour d'arrêt de travail entièrement non travaillé ;
 - 75 % du salaire de référence du salarié cadre jusqu'à expiration des droits.

- Pour les salariés non-cadres :
 - 75 % du salaire de référence du salarié non-cadre jusqu'à expiration des droits.

L'indemnité journalière complémentaire susmentionnée est versée tant que le salarié bénéficie d'indemnités journalières de sécurité sociale. Elle n'est plus due dès lors que l'indemnisation par la sécurité sociale cesse, pour quelque motif que ce soit. »

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métaux connaissent bien.

Solution du n° 640

8	4	7	1	9	3	5	6	2
2	9	1	5	7	6	8	4	3
5	6	3	2	4	8	7	9	1
7	5	6	3	1	9	2	8	4
9	1	2	7	8	4	3	5	6
4	3	8	6	2	5	9	1	7
6	7	4	8	5	2	1	3	9
3	2	5	9	6	1	4	7	8
1	8	9	4	3	7	6	2	5

Sudoku

	2	8	5			6		
6			1		8			2
		7						
		1	4				3	5
	4			3			1	
9	3				1	8		
					1			
8			6		2			3
		9			5	2	6	

Le mot du mois : Jeux



Le jour J approche. J comme Jeux. Si les *Jeux Olympiques*, en tout cas leur organisation, sont choses très sérieuses, au point de donner des sueurs

froides à certains, le *jeu* en lui-même (du latin *jocus*, vers 1160) évoque d'abord une activité gratuite, souvent même frivole, sans autre finalité que le plaisir -quoique les *jeux d'éveil*, les *jeux éducatifs* profitent aussi au développement de l'enfant (bien plus que les *jeux vidéo* !) Le *joueur* s'amuse donc, grâce par exemple à des *jeux de hasard*, du moins tant qu'il ne devient pas un *joueur invétéré*, ruiné par des *dettes de jeu*. Se consolerait-il en pensant au fameux dicton : heureux au jeu, malheureux en amour ? À ce propos, Mesdames, appréciez-vous qu'un séducteur vous sorte le *grand jeu* ?

Le *jeu de mots* lui aussi se veut léger, et même le *jeu de massacre*, en tout cas au sens propre, sur un stand de foire où celui qui montre assez d'adresse le jugera comme un *jeu d'enfant*. Il est vrai que l'on peut faire n'importe quoi *par jeu*, même le mal, en abusant de sa puissance : le fameux *jeu du prince*. Lequel, soit dit en passant, interdisait au bas peuple, aux vilains, de porter l'épée, d'où leurs *jeux de mains*.

On ne quitte pas la sphère ludique ou sportive lorsque le terme s'élargit aux objets de la compétition, qu'il s'agisse du jeu de boules, de quilles, d'échecs ou de cartes, ni quand il qualifie la façon de jouer, tel le *jeu brutal*, voire l'*antijeu*, que sanctionne l'arbitre tandis que le supporter scandalisé s'écrie : « *C'est pas du jeu !* » On s'en éloigne un peu plus avec un *jeu d'acteur*, nuancé, subtil, ou forcé, maladroït.

Mais on s'écarte carrément du propos initial quand le mot se réfère à la mise en oeuvre de forces qui sont *en jeu*, tel le redoutable *jeu des alliances* pouvant conduire à la guerre ; ou au *jeu d'écritures* du comptable ; ou encore, pour le mécanicien, à l'espace laissé au mouvement de pièces -parfois trop grand, quand l'axe a *du jeu*.

Cette chronique allait s'achever quand la terrible nouvelle est tombée, au désespoir du troisième âge : Des chiffres et des lettres, ce *jeu télévisé* un peu *vieux jeu*, s'arrête au bout de 52 années. Si la révolte gronde, il sera temps de *calmer le jeu*.

Mots croisés n° 641

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A											
B											
C											
D											
E											
F											
G											
H											
I											

Solution du n° 640

E	C	H	A	F	A	U	D	A	G	E
M	A	I	T	R	E	C	H	I	E	N
P	U	T	T	E	R	A	I	E	N	T
E	T		E	T	E	S			T	A
C	I	A	N	E			S	O	L	S
H	O	T	T	E	N	T	O	T	E	S
E	N	I		E	C	U		M	E	
U	N	I	O	N	S	A	C	R	E	E
R	E	U	N	I	S	S	I	O	N	S

Horizontalement

A. Teinte en brun, parfois en roux. B. Ils améliorent l'ordinaire. C. Nom d'un petit bonhomme ! Bouts de nylon. Unique sur une blockchain. D. Dressions. Initialement sur la côte normande. E. N'en finit pas d'appeler le Père Noël. Préférée dans la campagne. F. Lieu en tous sens. Ça suffit à l'entendement. Entre chien et loup. G. Pas complètement égaré. Ne se dit pas d'un chef à tous crins. H. Pour les pinces qui en ont saisi d'autres. I. Disposée dans les rayons.

Verticalement

1. Coin du feu. 2. Est certes continent, mais peut aussi faire le coup de poing. 3. Des drames qui se font souvent voir chez les Grecs. 4. Où tout le monde est réuni. Départ donné outre-Manche. Complète la société. 5. Qualité de taille. Prénom. 6. Discrètement et vulgairement (*deux mots*). 7. Ville de Picardie. Gentil. 8. Au bout de la nuit. Lieu d'enlèvement. 9. Préfixe pour la Chine. En règle. 10. Coule donc de source. 11. Fait le beau.

À vos côtés à chaque moment de votre vie

Profitez d'un accompagnement complet dans votre parcours de soins et de notre soutien dans toutes les situations :

- **L'accès à nos réseaux de soins** partenaires en optique, dentaire, audio et ostéo pour bénéficier de tarifs négociés et limiter, voire éviter, votre reste à charge.
- En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation, **des prestations pour faciliter votre retour à domicile** (aides ménagères, garde des enfants...).
- **Des aides financières** pour faire face aux situations de fragilité.
- Et bien sûr, **un Espace Client dédié** pour suivre vos remboursements et réaliser toutes vos démarches en ligne.

 **malakoff
humanis**
On aime vous voir sourire



